

TRAVAUX de terrassements à Sainte-Clotilde - Demande d'autorisation de confier les travaux en régie au Service des Ponts & Chaussées

Le Maire donne lecture du rapport dont la teneur suit.

Messieurs,

La Commune ayant entrepris la construction d'une école à Sainte-Clotilde a dû solliciter l'intervention du Service des Ponts & Chaussées pour procéder aux travaux de terrassement avec enlèvement des déblais.

Le devis établi par le Service précité s'élève à;

- terrassement en déblais hétérogène avec évacuation des déblais hétérogène: cub/ 500 x 750 Fr	375.000.-
- déblais rocheux à être enlevés mécaniquement, cub/ 100 X 1.700 ..	170.000.-
- Surveillance des travaux et honoraires du Service des Ponts & Chaussées	85.000.-
	<hr/>
	630.000.-
	<hr/>

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de m'autoriser à faire procéder ces travaux en régie par le Service des Ponts & Chaussées. /
à l'exécution de

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je vous demande, Messieurs, le renvoi de ce dossier car les Ponts & Chaussées nous posent une condition qui est celle du paiement immédiat des travaux. Or, les crédits ne pourront être inscrits qu'au Budget de 1962.

M. BOYER. - Les Ponts & Chaussée ne réclament que le paiement du personnel.

LE MAIRE. - Pour cette année, même le paiement du personnel ne peut être envisagé.

Je mets aux voix.

Le Conseil, à la majorité, vote le renvoi de cette affaire.